

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,

Présents : MM. Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM Noël CHEYNET, Vincent VALADOUX, Gély PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mme Nicole LUDIER, Mmes Marie-Jacqueline LISBERNEY, Dominique VIAL Jacques BERGERET Mmes Bénédicte GAULARD, Sylvie NOYERIE, Nathalie BARDE, MM Pierre GUICHARD, Mmes Mireille ROGER, Marie-Claude BENNIER, MM Olivier EYRAUD, Marcel BABAD, MM. Jean-Luc MASSON

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Antoine SAMOU	donne pouvoir à	Nathalie BARDE
Jean-François CREVAT	donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Laurent MALLET	donne pouvoir à	Vincent VALADOUX
Nathalie NEEL	donne pouvoir à	Noël CHEYNET
Pascal CATHAUD	donne pouvoir à	Nicole LUDIER

Absents non excusés : N CARON, S CLAME,

Secrétaire de séance : Nathalie BARDE

Délibérations :

1. SIGNATURE D'UN BAIL COMMUNAL

Le Conseil municipal, par **25 voix POUR**, (Unanimité des suffrages exprimés),

ACCEPTÉ, la mise en location d'un logement communal dans les conditions exposées, **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail d'une durée d'une année à compter du 1er avril 2019, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de compte de gestion du budget principal de la commune,

Le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, **6 voix CONTRE** et **0 ABSTENTION** (MAJORITE des suffrages exprimés)

ADOPTÉ le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2018.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE REYRIEUX - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote (23 votants)- Monsieur DUMONT devient président de séance.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes du budget principal de la commune est constitué par le vote du conseil municipal du compte administratif présenté après transmission du compte de gestion établi par le comptable public.

Le Conseil municipal, par **14 voix POUR**, **6 voix CONTRE** et **3 ABSTENTIONS** (MAJORITE des suffrages exprimés)

ADOPTÉ le compte administratif du budget principal de la commune de REYRIEUX pour l'exercice 2018.

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE REYRIEUX - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables,

Au vu des résultats de clôture de l'exercice 2018,

A la suite de la proposition d'affectation des résultats faite en séance,

Le Conseil municipal, par **19 voix POUR**, **6 voix CONTRE** et **0 ABSTENTIONS** (MAJORITE des suffrages exprimés)

DÉCIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget

5. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE REYRIEUX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2019

A la suite du débat d'orientation budgétaire et des travaux de préparation du budget de l'exercice 2019,

Le Conseil municipal, par **24 voix POUR**, **1 voix CONTRE** et **0 ABSTENTIONS** (MAJORITE des suffrages exprimés)

ADOPTÉ les taux proposés.

6. CREATION DE CINQ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS :

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget, V

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} avril 2019 à 20h00



VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement, VU l'instruction codificatrice M14,

Le Conseil municipal, par 17 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, (MAJORITE des suffrages exprimés)

DÉCIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes

N°	AP/CP	AP/CP	CP	CP	CP	CP
AP 2019 A	Opération 511 : Eco aménagement du Brêt	540 000,00 €	220 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	
AP 2019 B	Opération 523 : Futur groupe scolaire	7 864 800,00 €	50 000,00 €	2 885 000,00 €	3 205 000,00 €	1 724 800,00 €
AP 2019 C	Opération 529 : Nouvelle voirie entre chemin du Plat et giratoire des Eyguets	601 400,00 €	40 000,00 €	280 700,00 €	280 700,00 €	
AP 2019 D	Opération 530- Chemin des Sables PUP Varennes	424 000,00 €	170 000,00 €	132 000,00 €	122 000,00 €	
AP 2019 E	Opération 531 : Bassin Creusette et renaturation	900 000,00 €	30 000,00 €	275 000,00 €	435 000,00 €	160 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau.

7. VOTE DES SUBVENTIONS

VU l'avis de la commission Education du 12 février 2019

VU l'avis de la commission vivre ensemble et aux politiques associatives du 21 mars 2019

VU le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021

VU les conventions d'objectifs et de moyens signées pour toutes les aides supérieures à 21 000 €

CONSIDERANT les demandes formulées par les associations et la proposition des commissions ad hoc

Le Conseil municipal, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, (Amis du Village, Nathalie BARDE ne prend pas part au vote) (UNANIMITE des suffrages exprimés)

VALIDE les montants proposés au titre des subventions 2019

DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget 2019 de la commune, au chapitre 65 dûment approvisionné.

Associations	VOTE BP 2018	Réalisé 2018	Demandes 2019	Propositions CM 2019	Observations
Fonds appel à projets -			6 000,00 €	6 000,00 €	Participation des associations au projet éducatif de territoire
Subventions exceptionnelles					
Espace Talançonnais	4 000,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	Carnaval : 700 € ; Semaine bleue : 700,00 € (10 ans du Collectif ECLATS) ; Prévention : 800,00 €
MJC			3 500,00 €		Léz'arts Vagabonds- accompagnement collectif d'habitants/Festival des arts
VVR	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	Echange interculturel jeunes France-Roumanie
Berlimbroque	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Anciens combattants	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €	Devoir de mémoire collégiens
Réserve	1 500,00 €	969,00 €			frat. Ble : 350 €/ADV ; 150€/Cercle ; 400€/VSDS ; 69€/
Subventions de fonctionnement					
Dotat. solidarité D	9 173,00 €				
Dombes	250,00 €	250,00 €		200,00 €	Edition de la revue annuelle Dombes (40 à 50 ex. en Mairie)
Accueil de jour les Lucioles	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €	Participation au reste à charge des familles (hébergement : 22,00 €/j) ; 101 résidents accueillis dont 5 talançonnais, 19 CCDSV, 21 canton de Trévoux, 74 Dép. Ain ; 5 administrateurs
Compagnie de Trévoux	250,00 €	250,00 €	300,00 €	250,00 €	62 adhérents dont 7 talançonnais ; 8 administrateurs
Amis du Village	250,00 €	250,00 €	1 750,00 €	250,00 €	40 adhérents ; 6 administrateurs
Anciens combattants	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	37 adhérents dont 25 talançonnais et 12 CCDSV ; 18 administrateurs
ADMR	4 500,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	4 300,00 €	164 adhérents ; 12 administrateurs.
AJT	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €	950,00 €	64 adhérents dont 25 talançonnais, 25 CCDSV ; 14 adm./Orga. nocturne Trévoux-Reynieux
Berlimbroque	1 300,00 €	1 300,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	23 adhérents dont 12 talançonnais et 9 CCDSV ; 8 administrateurs
CAT (ex UCAR)					
Cercle de l'amitié	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	85 adhérents dont 49 talançonnais et 31 CCDSV ; 11 administrateurs
Chorale Chantelude de Saône	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	35 adhérents dont 14 talançonnais et 21 CCDSV
Comité des fêtes	2 200,00 €	2 200,00 €	2 500,00 €	2 200,00 €	9 adm. ; Marché Noël, partenariat Carnaval/Sem. bleue ; Soirée musicale
Compagnie SLADJANA		293,54 €			

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} avril 2019 à 20h00

l'esprit nature
REYRIEUX

Conscrits	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	120 inscrits dont 54 talançonnais et 18 CCDSV
CSR Basket	10 000,00 €	10 860,58 €	10 000,00 €	10 000,00 €	199 licenciés dont 75 talançonnais et 101 CCDSV/23 équipes/13 admin.
CSR Football	3 750,00 €	4 437,14 €	4 125,00 €	4 125,00 €	169 licenciés dont 145 talançonnais ; 9 administrateurs
Donneurs de sang	200,00 €		200,00 €	400,00 €	27 adhérents ; 6 administrateurs/1 collecte annuelle à Reyrieux/Rappel 2018
Horizon)	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €	600,00 €	30 bénévoles pour fonct. /22 admin. /192 ménages dont 10 Reyrieux
Espace Talançonnais	140 795,00 €	144 677,68 €	163 000,00 €	140 795,00 €	Total sub. : 140 795,00 €, dont LAEP : 2 500,00 € ; Mise en œuvre du projet social de ses actions et activités ; 649 adhérents dont 418 talançonnais et 218 CCDSV ; 14 admin.
FNACA	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	57 adhérents ; 6 admin.
Fraternelle de boules	3 200,00 €	3 200,00 €	3 900,00 €	3 000,00 €	49 adhérents dont 10 talançonnais, 24 CCDSV/5 admin., 10 bénévoles
GVT	600,00 €	800,00 €	600,00 €	600,00 €	142 adhérents dont 97 talançonnais et 42 CCDSV/5 admin.
Hom'Art	250,00 €	250,00 €	2 622,00 €	250,00 €	96 adhérents dont 62 talançonnais et 19 CCDSV ; 4 soirées
pompiers Val de Saône	200,00 €	200,00 €	400,00 €	200,00 €	26 adhérents dont 7 talançonnais et 19 CCDSV ; 4 admin.
Judo club	600,00 €	1 213,76 €	600,00 €	600,00 €	110 licenciés dont 78 talançonnais et 32 CCDSV ; 3 admin.
MACB	0,00 €				
MJC - Poste de Directeur (versé au 658)	32 668,00 €	32 668,00 €	32 668,00 €	32 668,00 €	Coût du poste : 54 775 € - Co-financement Parcieux (7000 €), Toussieux (4000 €), Massieux (4000 €). Subvention FONJEP renouvelée
MJC - Secteur jeunes	68 950,00 €	71 258,26 €	68 950,00 €	68 950,00 €	Personnel : 60 000 € ; Animation : 8 100,00 €
MJC - Programmation culturelle	4 300,00 €	4 300,00 €	3 800,00 €	4 300,00 €	FestiSol ; Rêves de cirque ; Rallye culturel ; Fête de la musique ; Saint-Patrick (1 700 €)
MJC - Fonctionnement	9 880,00 €	9 880,00 €	9 880,00 €	9 700,00 €	Frais de structure (comptabilité, activités, etc.) ; 771 adhérents dont 368 talançonnais et 294 CCDSV/17 admin./30 bénévoles
Prévention routière	350,00 €	350,00 €			
Reyrieux Fairball Club	600,00 €	666,71 €	600,00 €	600,00 €	17 adhérents dont 7 talançonnais /3 équipes/3 admin. et 5 bénévoles
Sapeurs pompiers retraités	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	23 administrateurs
Secouristes					Arrêt de l'activité de l'association en 2018 à Reyrieux
Société de chasse	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	21 adhérents dont 9 talançonnais et 12 CCDSV ; 4 admin.
Soleil d'automne/Clairval	300,00 €	300,00 €	600,00 €	300,00 €	Animation résidents ; 20 adh. dont 4 talançonnais et 8 CCDSV/3 admin. et 20 bénévoles
Tennis club	5 000,00 €	5 193,47 €	4 000,00 €	4 000,00 €	72 adhérents dont 66 talançonnais et 6 CCDSV ; 9 admin.
Services	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €	840 usagers /12 admin. et 6 bénévoles
Val Dombes Villages Rounains	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	Partenariat avec Unguras, Batin et Valea-Ungurasu/46 adhérents dont 26 talançonnais et 6 CCDSV/12 admin.
Volley club - fonctionnement	4 700,00 €	4 966,85 €	5 000,00 €	4 700,00 €	81 licenciés dont 37 talançonnais et 19 CCDSV/10 admin./8 équipes
ASSOCIATIONS	321 126,00 €	318 604,00 €	346 755,00 €	312 998,00 €	
ECOLEES PRIVEES (contrat)		32 392,42 €		29 041,48 €	Au nombre d'élèves
SOU DES ECOLES projets culturels e cole		4 500,00 €		4 275,00 €	
		4 692,00 €		7 608,00 €	
ECOLEES		41 584,42 €		40 924,48 €	
TOTAL 6574		360 188,42 €		353 922,48 €	

8. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE REYRIEUX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

Après présentation du budget primitif, pour l'exercice 2019, par Monsieur le Maire, fait ressortir les chiffres suivants

Après constat que le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 621 142,25 €

Le Conseil municipal, par 16 voix POUR, 9 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS (MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES)

ADOpte le budget primitif du budget principal de la commune de REYRIEUX pour l'exercice 2019 tel que présenté par Monsieur le Maire.

9. AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF POUR LA REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.421.1 et suivants, R.421.1 et suivants,

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} avril 2019 à 20h00**

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
 VU la délibération n° 6 du 17 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'un groupe scolaire sur le terrain SOUS LES PRES DE VILLARS (PC n° 00132217V0058)
 CONSIDERANT l'intérêt de modifier le nombre d'emplacements de stationnements du projet. Il faut désormais comptabiliser 30 places de stationnement dont 1 place pour personne à mobilité réduite (PMR) ;
 CONSIDERANT l'intérêt de mettre à jour la surface du terrain dans le dossier de permis de construire, conformément au plan de cession PC32, pour la porter à 9838 m2.
 CONSIDERANT, l'intérêt de modifier l'implantation des portails d'accès entretien aux cours élémentaires, en haut de la voie de service à l'Est du site ;
 CONSIDERANT l'intérêt d'effectuer une mise à jour du fond de plan projet parvis, situé en dehors de l'emprise du projet; ainsi que du tracé des réseaux projetés ;
 CONSIDERANT l'intérêt d'intégrer en annexe complémentaire du dossier de permis de construire : le plan de la Zone d'aménagement concerté avec le projet d'implantation de la voie de desserte du projet, et le courrier d'autorisation de l'OPAC du Rhône pour le dépôt d'un permis de construire sur les parcelles du projet ;
 CONSIDERANT que la modification des éléments dans le dossier de permis de construire nécessite le dépôt d'un permis modificatif ;
 CONSIDERANT que ce projet a été présenté à la commission travaux du 13 mars 2019 ;
 Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,
 Le Conseil municipal, **par 17 voix POUR, 8 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, (MAJORITE des suffrages exprimés)**
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire modificatif, dont le dossier est annexé à la présente délibération, pour la réalisation d'un groupe scolaire sur le terrain SOUS LES PRES DE VILLARS PC n° 00132217V0058.

COM 01 Bilan des marchés publics 2018,

Informations diverses

Séance levée à minuit Vu par Nous, Jacky DUTRUC, Maire de la commune de REYRIEUX (Ain),

pour être affiché le 04/04/2019 à la porte de la Mairie.


